

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2024-718**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SAS SMT sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues **rue aux Coqs** à l'occasion de travaux pour le remplacement de 2 cadres et tampons,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **06 novembre 2024 au 08 novembre 2024**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **en alternée par feux tricolores ou par chaussée rétrécie** du **06 novembre 2024 au 08 novembre 2024** :

- **Rue aux Coqs**, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SAS SMT.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze octobre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

